

## VILLE DE SPA

### ARRETE DE POLICE

#### **Limitation de la circulation, Chemin de Baychamps, dans le cadre de sa rénovation, à partir du 14 octobre 2019.**

La Bourgmestre,

- Attendu que la société BAGUETTE s.a., sise à Bruyères, 2 ; 4890 Thimister-Clermont (Responsable du chantier : Mr ROEX Sébastien) doit effectuer des travaux de rénovation du chemin de Baychamps sur son entièreté.
- Attendu que les travaux nécessitent l'occupation de la chaussée sur son ensemble.
- Attendu qu'il convient, néanmoins, de permettre aux riverains d'accéder en véhicules à leurs propriétés.
- Attendu que, dès lors, durant ces travaux, sur la section de voirie concernée, l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits
- Attendu que ces travaux commenceront le lundi 14/10/2019 et devraient être terminés le vendredi 29/11/2019.
- Attendu que le collecteur des immondices n'aura pas accès au Chemin de Baychamps durant ces travaux l'entrepreneur aura l'obligation de rassembler les conteneurs de déchets à un endroit convenu de commun accord avec la Ville et la société de collecte (INTRADEL).
- Attendu que Les 'amorces' avenue du Professeur Henrijean et rue de Barissart seront réalisées sans empêcher la circulation, qui se fera par demi-bande (avec un sens de passage prioritaire).
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter les accidents et les risques d'encombres.
- vu que la circulation dans le Chemin de Baychamps est à sens unique dans le sens de l'avenue du Professeur Henrijean vers la rue de Barissart.
- Vu la loi relative à la police de la circulation routière.
- Vu le règlement général sur la police de la circulation routière.
- Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière.
- Vu la nouvelle loi communale.
- Vu l'urgence.

### ARRETE :

#### **Article 1**

- Du lundi 14 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux prévue le vendredi 11 novembre 2019 et/ou durant le temps strictement nécessaire,

#### **La circulation des véhicules sera limitée aux engins de chantier (dans le cadre des travaux),**

- Chemin de Baychamps sur son entièreté.
  - Cette disposition sera signalée par le placement de signaux C.3 avec panneaux additionnels « *Sauf engins de chantier* » + éclairage sur barrière mise en travers de la chaussée :
    - À l'entrée du Chemin de Baychamps à son croisement avec l'Avenue du Professeur Henrijean.
    - À l'entrée du Chemin de Baychamps à son croisement avec la rue de Barissart.

**Article 2:**

- Du lundi 14 octobre 2019 jusqu'à la fin des travaux prévue le vendredi 11 novembre 2019 et/ou durant le temps strictement nécessaire,

**Pour les usagers qui doivent emprunter le chemin de Baychamps, un itinéraire de déviation sera instauré par :**

- Dans le sens Creppe vers Spa, par l'avenue Clémentine, la rue Albin Body, la rue Collin Leloup, la rue de l'abattoir et la rue de Barissart.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux F.41 sur poteau et pied de balise aux carrefours concernés.

**Article 4:**

- Le responsable du « chantier » devra adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter, en cas de nécessité, la progression des véhicules de sécurité (police, pompiers et services de secours et d'urgences).

**Article 5:**

- La signalisation existante qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée pendant le laps de temps imparti.

Spa le 9/10/2019

La Bourgmestre

S. DELETTRE

